

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 88 (1937)
Heft: 2

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'une abondante réglementation. Bornons-nous à citer « l'Instruction du 1^{er} octobre 1908 », sur la mensuration et le triage uniforme des bois, publiée par le Département des travaux publics et des forêts des Grisons. C'est, sauf erreur, la première du genre, promulguée en Suisse.

M. Enderlin a toujours entretenu les relations les meilleures avec le corps professoral de notre Ecole forestière. Il encouragea et soutint activement les travaux de notre Institut de recherches forestières; c'est sans doute pour cette raison que le Conseil fédéral le fit entrer dans sa commission de surveillance.

Il fit partie, durant plusieurs années, du comité permanent de la Société forestière suisse, dont il fut nommé membre d'honneur. L'Association d'économie forestière suisse, dont il fut un des fondateurs, le comptait parmi ses membres les plus actifs. Il fut également un des promoteurs de l'Association forestière des Grisons la « Selva », qu'il présida durant plusieurs années et dont l'utilité s'est particulièrement affirmée ces derniers temps. Il a participé à de nombreuses expertises, tant dans son canton qu'au dehors, et fonctionné comme membre d'une commission fédérale d'expertise.

Très répandu dans la société, Fl. Enderlin était bien connu dans le monde des chanteurs et des gymnastes; il a fait preuve d'un attachement particulier au chœur d'hommes romanche d'Ilanz « Ligia Grischa ». Et, par sa publication « Die Jagd in Graubünden », il a su s'attirer la reconnaissance du monde des chasseurs.

Le défunt prit sa retraite à fin mars 1932, après une activité de 49 ans au service de son canton, dont 36 ans en qualité d'inspecteur forestier cantonal. Il semblait, à ce moment, qu'il jouirait encore d'un long et beau soir de la vie. Il n'en fut, hélas, pas ainsi. L'année 1936 lui apporta plusieurs journées douloureuses et, le dimanche 22 novembre — le jour précédent, il avait encore pu faire sa promenade journalière — une mort tranquille vint, à l'âge de 78 ans, le délivrer de ses peines. Paix à ses cendres !

T. M.

(Tr. : H. B.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Avis.

Pour des raisons techniques et financières, il a été décidé que le volume, contenant la *table des matières des périodiques de la Société forestière suisse*, paraîtra non pas en trois livraisons, mais en un seul tome.

Les deux tiers de cette publication sont déjà composés, si bien que le tout sera prêt pour l'expédition en février-mars 1937.

Berne, janvier 1937.

A. Henne.